LA DÉFENSE DES VICTIMES POLITIQUES

Bulletin des Groupes d'Action contre la répression et la terreur

DIRECTION :
55, rue du Fg Montmartre, Paris-9e
Téléph. : Trudaine 77-41 / 77-42

On est prié de reproduire les articles et informations publiés ici.

Ier Juillet I926.

SOMMAIRE DU NUMERO 3

-:-:-:-:-:-:-:-:-

P O L O G N E

OU VA LE PAYS POLONAIS ?

On ne sait pas encore à quoi s'en tenir sur les évènements qui se déroulent en Pologne.

Après les actions violentes du mois dernier, on aurait pu croire que s'installerait à Varsovie un gouvernement aux allures d'énergie et de force dont on pouvait espérer qu'il allait changer quelque peu l'ordre des choses existant.

S'il avait fallu s'en tenir aux déclarations du Maréchal Pilsudski, promu à la dignité de libérateur du territoire et de pourfendeur des brigands de Posen, on aurait du se préparer à de grands bouleversements. C'était, selon l'ancien détenu des bagnes sibériens, une opération de nettoyage à laquelle il allait être procédé.

Emploi exclusif des compétences, refonte des corps administratifs tant dans le domaine civil que dans le militaire, révision des statuts concernant les minorités nationales, essai de libération de la créance publique, amnistie complète, telles semblaient être les grandes lignes du programme de ceux qui venaient de prendre possession du Belvedère.

Malheureusement, après presqu'un mois d'alarme, l'opinion européenne est toujours dans l'attente. Le président de la république Moscicki, homme de sciences éminent, parait être notablement dépassé par les pouvoirs absolus que son concurrent Pilsudski lui a fait attribuer. Quoiqu'il en soit ce n'est pas de lui que l'on doit espérer des luttes. Le premier ministre Bartel, donne évidemment des preuves d'une activité débordante, mais les résultats sont encore maigres.

Il paraît avoir pris comme première tâche, l'étude de la question des minorités ethniques.

Les entrevues avec les leaders des fractions composantes de la nation le prouvent. D'après certaines informations qui malheureusement semblent intéressées et destinées à lui forcer la main, il aurait accordé une autonomie conditionnelle aux Blancs-russiens et aux ukrainiens. Les Juifs recevraient tous les droits de citoyen et le numérus clausus serait abrogé en leur faveur.

S'agit-il de promesses, ayant pour objectif la conciliation parlementaire des représentants minoritaires ? Tout porte à le croire. En tous cas ce dont il est le moins parlé, c'est d'une amnistie en faveur des prisonniers politiques.

Rien de plus étrange également que l'attitude de Pilsudski. Après avoir renversé un gouvernement par la force, été porté à la plus haute place de l'Etat par le désir populaire et l'avoir délaissée, après avoir synthétisé un moment les aspirations au calme et à la justice d'un pays durement éprouvé par les actes d'une réaction inouïe, il joue le rôle des Conrard.

Sans doute s'est-il rendu compte et ses collègues avec

qu'il ne suffit pas d'un coup d'état pour anéantir la grande bourgeoisie, soutenue par les banques anglo-saxonnes et que la petite bourgeoisie dont il est actuellement le représentant aura à compter avec les formations politiques réactionnaires prêtes à tout pour la sauvegarde de leurs privilèges.

La démission récente de M.Ratay et les contre-propositions au projet de révision de la Constitution par M.Witos en sont une indication suffisante.

On peut s'attendre donc d'ici peu à un compromis entre les deux fractions de droite, avec mise en vigueur d'un programme fasciste d'esprit, dont subiront toutes les conséquences les classes ouvrière et moyenne.

Si bien que le bilan de tout le drame sanglant qui s'est déroulé à Varsovie se solde par une grande déception. Déception pour tout le monde, tant pour les minorités nationales que pour les classes ouvrières, qui ne comprendront pas que l'on n'ait interprété leur appui comme une injonction d'arrêter les agissements du fascisme polonais, et par une amnistie réelle, d'ouvrir les portes des cellules où languissent des milliers des leurs.

Si le gouvernement ne tenait pas compte de cet état d'esprit, son sort serait vite réglè. Soutenu par la grande majorité de la nation, il verrait celle-ci bientôt se retourner contre lui. Ce qui de toute façon ne saurait manquer de se produire.

LA TERREUR CONTRE LES ASSOCIATIONS PROLETARIENNES

Les associations de métiers et les sociétés de culture prolétarienne sont constamment menacées par la terreur blanche. Chaque essai d'action syndicale se termine par une répression redoublée. Chaque organisation qui n'est pas tout à fait religieuse porte l'étiquette de "communiste" ce qui veut dire mandat d'arrêt pour la Défensive polonaise. Ces associations seront interdites, leurs biens et installation sont confisqués, les locaux plombés et transformés en administration policière, les "fautifs" enfermés.

Innombrables sont les organisations syndicales, sociétés de culture, universités populaires, etc... détruites par ces moyens. Nous donnons ci-dessous dans l'ordre de leur interdiction quelques organisations qui subirent ce sort:

I°- Le Comité de l'Union des syndicats de classe à Varsovie.
2°- L'association des ouvriers de l'Industrie du sucre.
3°- L'association des ouvriers sur bois.
4°- " " " verriers.
5°- " " " de l'industrie du tabac.
6°- " " employés de maisons à Varsovie.
7°- Groupe de Varsovie des Ouvriers juifs de Tannerie.
8°- L'association des ouvriers du bâtiment à Varsovie.
9°- " " " des Tanneries à Varsovie.
I0°- " " " de l'Industrie chimique à Varsovie
II°- " " " sur bois de Lodz.

I2°- L'assodation des ouvriers du Cuit de Lodz.
I3°- La section de Lamberg des Ouvriers de l'Alimentation
I4°- La section de Lods des ouvriers métallurgistes.
I5°- Les fédérations juives de boulangers à Varsovie
I6°- " " " des ouvriers papetiers à Varsovie.
I7°- La Fédération des ouvriers du tabac à Varsovie
I8°- " " " " sur Cuir à "
I9°- " " " " manoeuvres "
20°- " " " " du bâtiment "
2I°- " " " employés de commerce et de bureaux à Varsovie.
22°- La Fédération Juive des ouvriers sur bois à Varsovie
23°- " " des ouvriers métallurgistes " "
24°- " " " " du textile " "
25°- " " " " du cuir " "
26°- Les sections des ouvriers de l'Habillement à Baranowisze, Barczew et Kowel.
27°- Le Cartel syndical de Radom avec toutes les fédérations affiliées.
28°- Sections locales des cheminots à Lublin,Bialystok, etc...

Ceci est seulement un essai de bilan pour une année. Mais il manque encore la plupart des chiffres pour la province. Ces cas se bornent exclusivement à la "fermeture" de ces institutions. Mais d'habitude ces cas se compliquent d'arrestation du gérant responsable, secrétaire ou président, confiscation des locaux pour"les besoins des autorités" arrestation de tous les participants aux assemblées qui avaient lieu dans ces locaux.

LA VOIX DES PRISONNIERS DE WRONKI

En Octobre I925, les prisonniers de Wronki ont adressé une lettre à la Ligue des Droits de l'Homme, à l'Exécutif de la deuxième Internationale et au délégué de la Croix Rouge, M.Brunel. Elle était signée de 85 noms de prisonniers politiques qui essayaient ainsi d'attirer, sur leur triste sort, l'attention de l'opinion civilisée.

En voici quelques passages particulièrement émouvants:

" L'alimentation est si mauvaise et insuffisante, écrivent les signataires, qu'on ne la servirait pas dans une étable de porcs. Nous ne sommes jamais conduits aux toilettes et nous sommes ainsi obligés de satisfaire à tous nos besoins dans le seau qui se trouve dans la cellule. A 6 heures du soir on nous oblige a nous deshabiller et à déposer nos habits dans le corridor devant la porte de la cellule. Après 6 heures nous n'avons pas de lumière. Nous pouvons nous acheter des vivres avec nos propres ressources deux fois par mois,mais du fait que ces vivres deviennent rapidement rances, tous les camarades souffrent de la faim, même ceux qui reçoivent de l'argent de la maison. En hiver il nous est interdit de porter un manteau. Alors que nous gelons de froid et que nous nous refroidissons,nos manteaux se trouvent suspendus dans le magasin de la prison. Le plancher est asphalté et en hiver on chauffe seulement de façon à ce que l'eau ne gèle pas dans les conduites de chauffage central, Les lits doivent être relevés

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

pendant la journée,aussi le linge,le matelas et l'oreiller sont constamment mouillés par l'humidité des murs, les suites en sont qu'un grand nombre de nos camarades souffrent de rhumatismes. Les paillasses sont excessivement sales et dures et n'ont jamais été changées depuis 30 ans déjà. Il est interdit d'avoir son propre linge et son propre oreiller. Le règime de la prison sent le militarisme prussien. Pour la plus petite pécadille on est enfermé aux arrêts, un cachot de 2 mètres de long et 2 mètres de large avec un bloc de ciment servant de lit et de siège. Le prisonnier condamné au cachot de 7 à I4 jours y est enfermé sans habillement ,sans linge, sans couverture, au pain et à l'eau. Cela s'appelle-t-il oui ou non de la terreur ? Les chicanes, les tortures morales et physiques n'est-ce pas de la terreur ? De derrière les barreaux et les murs de la prison,où la dignité humaine continuellement est rabaissée, nous envoyons ces mots à tout le monde civilisé. Venez chez nous et regardez comme nous vivons. Nous nous adressons à la Ligue des Droits de l'Homme, à la IIème Internationale Socialiste afin qu'ils envoient leurs délégués,qu'ils s'assurent de notre horrible situation et de la terreur que nous avons à subir. Venez et vous pourrez voir des ombres d'hommes,enfermés dans des cellules étroites de 3 pieds de large et de 4 pieds de long, condamnés à tout jamais à l'isolement par la bourgeoisie polonaise.

Qui n'a jamais été enfermé, qui ne sait ce qu'est le régime cellulaire ne comprendra jamais quelles sont les souffrances éprouvées de par l'impossibilité de correspondre avec des hommes. Savez-vous ce que cela veut dire, ne pas pouvoir parler ? oublier sa langue ? Savez-vous quelles tortures cela signifie pour un homme ? En quoi se différencie-t-il d'un mort,d'un homme enterré vivant ? Nous nous sommes adressés si souvent aux autorités de la prison sans en recevoir de réponse,nous sommes certains que cette lettre, rédigée et écrite avec les plus inouïes difficultés,sera pour nous prétexte à une terreur plus grande,à des maltraitements inimaginables, après sa parution dans la presse étrangère. Nous l'envoyons quand même afin d'apprendre la vérité au monde"

Suivent 83 signatures de prisonniers politiques.

LE PARTI PAYSAN LANCE UN APPEL

Le parti radical paysan "Stronitstwo Chlopski" dont les leaders sont Dombsky et Bril, a lancé un manifeste qu'il a fait répandre par dizaine de milliers d'exemplaires dans les agglomérations paysannes.

"Le jour du règlement,dit le manifeste,est arrivé ! c'est nous qui seront les juges. Vos ennemis,ce sont les curés,les propriétaires et les administrations.

Ne craignez pas les ennuis que pourrait vous causer la police. Ayez l'oeil ouvert sur les agissements du clergé et des gros possédants. Renseignez-vous sur les chemins qu'ils prennent, sur ce qu'ils font, sur ce qu'ils disent, sur ce qu'ils organisent.

Si les évènements viennent à se produire,ne les laissez pas partir pour la ville,mettez-les sous bonne garde !

Le manifeste se termine par les mots de "Vive la lutte "

LES GREVES DE LA FAIM DANS LES PRISONS

Les députés des groupes communiste et paysan indépendant à la chambre polonaise ont déposé à la date du 22 Juin I926 un projet de résolution qui demande la cessation des mauvais traitements des prisonniers politiques.

En motivant leur demande,les députés rappellent que dans la période du I5 Mai au 20 Juin il y a eu sept grèves de la faim des prisonniers politiques, à savoir:

Le I6 Mai la grève de la faim éclata dans la prison de Lukiszki à Vilno. Les grévistes revendiquaient; l'accélération de l'instruction. la séparation des prisonniers politiques d'avec ceux de droit commun, la promenade libre,l'admission des journaux paraissant légalement, le traitement humain de la part de l'administration,l'amélioration des conditions d'hygiène. Après 5 jours de lutte les prisonniers ont obtenu partiellement satisfaction.

A la fin du mois de Mai éclata la grève de la faim à Nowogrodch, provoquée par les brutalités de l'administration de la prison. Cette grève fut atrocement brisée, l'administration ayant jeté les prisonniers dépouillés de leurs vêtements dans des cachots obscurs et humides.

Le 4 Juin a commencé la grève de la faim de 350 prisonniers politiques à Bialystok. Ils demandaient une meilleure nourriture, l'admission des livres et des journaux,la promenade libre. Après 4 ou 5 jours la grève fut terminée, l'administration ayant fait certaines concessions.

A la même date c'est la grève dans la prison de Kolomyja I4 prisonniers protestent contre leur détention pour des motifs divers.

A la même époque,la grève éclate dans la prison rue de Batory à Lwow. Les grévistes demandent à peu près les mêmes "privilèges" que les grévistes de Vilno. Ils obtiennent partiellement satisfaction,après 4 jours de grève.

Le I5 Juin,c'est la grève de la faim à Sieradz les détails manquent.

Le même jour arrive des nouvelles de Lublin annonçant la grève de la faim dans la prison du château. Les grévistes protestent,entre autres choses,contre l'interdiction d'allumer la lumière le soir dans les cellules, contre le refus d'admettre la nourriture venue de la ville, contre la promenade des prisonniers dans une petite cour au milieu de laquelle se trouve un égoût.

LA DEMANDE D'AMNISTIE

Lorsque le 22 Juin 1926 la chambre se réunit pour la première fois depuis la prise du pouvoir par Pilsudski, une motion a été déposée en vue de l'amnistie générale.

La motion demande : la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, la reconnaissance des droits civiques et politiques aux libérés, l'annulation des procès en cours, l'abolition des articles anti-ouvriers et anti-paysans des codes penaux, hérités des régimes antérieurs, l'abolition de la peine de mort et des cours martiales.

Cette motion a été signée par 52 députés des groupes des minorités nationales, des paysans indépendants.

FRANCE

DERRIERE LES MURS DE BARBEROUSSE

La guerre du Maroc est virtuellement terminée. Abd el Krim, vaincu, est aux mains des autorités française et espagnole et presque tous ceux qui ont pris part à ce grand drame ont pu pousser enfin un grand soupir de soulagement.

Et pourtant ! Il est encore des mères qui pleurent, des épouses et des parents qui d'indignent.

Leurs fils, leurs maris, leurs amis connaissent le plus injuste des sorts. Eloignés de toute attention familiale par les terres et les océans, ils languissent entre quatre murs nus et désolés. Dans la prison de Barberousse, voisins des voleurs et des criminels, ils expient durement le crime d'avoir agi selon leur conscience qui leur commandait de protester après les cinq années de grande guerre, contre de nouveaux massacres, trois d'entre eux, Arrighi, Ancouturier et Logeray sont enfermés depuis le mois de Juillet 1925. Arrêtés une heure après leur débarquement en territoire algérien, on n'a pu relever contre eux le moindre semblant d'accusation. Ils n'avaient pu encore prononcer une parole, commettre un acte répréhensibles. Ils ont néanmoins été condamnés à deux ans de détention pour simple délit d'intention.

Biboulet, également détenu à Barberousse, est une autre victime du bon plaisir de l'administration coloniale, puisqu'il est inculpé, sur un simple rapport de police, d'avoir prononcé en Avril 1925, à Sétif un discours contre la guerre.

Plus odieux est encore le cas de l'indigène Youbi, condamné à la relégation pendant deux ans dans un douar du désert, pour avoir simplement traduit un discours.

Mais la liste n'est pas close. Une jeune femme agée de 22 ans, Félicité Cazala pour avoir eu chez elle des tracts dits "subversifs" a été condamnée à deux ans de détention. Son mari, devra subir une peine identique, pour un motif semblable.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

De même pour Rambaud et Villebrun. De même encore pour le soldat Kneperlé et pour le peintre Mettefeu condamné pour une conversation tenue dans un café.

Après la guerre mondiale, une amnistie imparfaite sur beaucoup de points, fût votée absolvant de nombreux coupables, libérant des légions d'innocents.

Une amnistie du Maroc s'impose. L'opinion de France se deshonorerait si elle n'exigeait, au plus vite, que le scandale de Barberousse ne cesse.

Des innocents, à la fleur de l'âge, sont privés de lumière et d'air. Ils paient une dette qu'ils n'ont pas contractée. Leur seul délit est d'avoir agi en hommes de coeur. Va-t-on permettre que rien ne soit fait pour eux ?

LA MISE EN LIBERTE DE CLERC S'IMPOSE

Malgré le voeu formel d'un jury de braves gens qui reconnut son état de légitime défense, un ouvrier honnête Clerc contre lequel il n'a pu être relevé le moindre mauvais renseignement, est encore prison. Les jurès avaient pourtant marqué par leurs décisions qu'il devait être mis en liberté, en compagnie de son co-accusé Bernardon, reconnu innocent. Ils avaient nettement souligné que devaient lui être accordées des circonstances atténuantes. Les juges se moquant purement et simplement du désir sincère du tribunal populaire, ont passé outre et ont déclaré ces circonstances inopérantes.

C'est ce que nous a souligné le défenseur de Clerc, Me Berthon.

" Ne croyez pas que mon client soit découragé, nous a déclaré ce dernier, il supporte avec le plus magnifique courage sa peine. Lorsque pour la dernière fois, je lui ai serré la main, il m'a dit ne désirer la liberté que pour pouvoir militer pour les idées qui lui sont chères."

Aujourd'hui, Clerc est à Fresnes, mais comme sa condamnation est devenue définitive, son avocat n'a plus le droit de l'aller voir.

Je ne me suis pourtant pas résigné, remarque Me Berthon. J'ai chargé mon ami Me Gelma de demander au ministre de la justice une autorisation spéciale pour lui permettre de visiter notre ami. Nous avons bon espoir que celle-ci sera accordée.

D'ailleurs je pense que la libération conditionnelle de Clerc est proche.

En effet, ayant effectué une grande partie de sa détention au régime cellulaire, il bénéficiera pour cette période d'une réduction d'un quart. Le gouvernement commettrait la plus grande des injustices en ne lui accordant pas cette réduction par laquelle sont avantagés les escarpes et tous les détenus de droit commun.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Son acte fût trop désintéressé et la provocation par trop évidente, pour qu'ayant déjà payé la moitié de sa soi-disante dette et à laquelle s'ajoute le quart dont je vous ai déjà parlé, on ne prenne à son égard une mesure prompte de mise en liberté. Ce ne sera que simple honnêteté de la part des autorités.

ITALIE

UN BILAN DE LA REACTION

Le fascisme logiquement, continue sa politique de brimades vis à vis de l'opposition. Il faut toutefois noter que les travailleurs en particulier, semblent disposés à ne plus vouloir subir passivement les brimades des chemises noires.

Les perquisitions, les arrestations, les vexations se multiplient. Les journaux anti-fascistes et ouvriers sont saisis, lorsqu'ils donnent des nouvelles que le règime voudrait tenir secrètes, ou lorsqu'ils font des commentaires, estimés par les autorités politiques ou policières comme "aptes à troubler l'ordre"

Le Bulletin statistique de la réaction au cours de la première décade de Juin est le suivant:

Morts	2	(dont I fasciste)
Blessés	I5	(dont 7 fascistes)
Agressions d'ouvriers	I4	
Arrestations	2I	
Condamnations	I0	
Perquisitions	28	
Journaux saisis	9	
Organisations dissoutes	3	
Agitations corporatives ouvrières	I	

Au cours du mois de Mai, le Bulletin de la répréssion donnait:

Morts	4	(dont 2 fascistes)
Blessés	40	(dont 4 fascistes)
Perquisitions	790	
Arrestations	2.065	
Condamnations	38	
Journaux saisis	I4	
Organisations dissoutes	3	
Agitations ouvrières	2	

PORTUGAL

PAOLO DA SILVA DOIT ETRE RELACHE

Le 3 Février 1926, le syndicaliste portugais Paulo da Silva était arrêté au Havre par les autorités françaises sur la demande du ministre de la justice de Lisbonne, sous l'inculpation d'un prétendu délit de droit commun.

Le passé de militant honnête de l'accusé jurait avec le reproche qui lui était fait. Les milieux ouvriers émus à juste titre, furent bientôt fixés sur la nature exacte du délit lorsqu'ils apprirent que Paolo da Silva était poursuivi pour tentative d'assassinat du préfet de Lisbonne, au courant des journées révolutionnaires de Juillet 1925. Or, non seulement Paolo da Silva est innocent, mais la preuve de sa culpabilité aurait-elle été faite que le gouvernement français n'aurait pas le droit de le livrer aux mains de la police portugaise, parce qu'il s'agit d'un délit politique.

C'est ce que nous a confirmé son dévoué défenseur Me Boitel.

"Après avoir vu da Silva, nous a-t-il déclaré, j'ai demandé des explications au ministre de la Justice le 25 Février. Je lui rappelai que selon la circulaire de chancellerie du 1er Décembre 1897 et le traité franco-portugais du 15 Juin 1854 rendu applicable par un décret "l'extradition ne pouvait avoir lieu que pour un crime de droit commun, que le prévenu dont l'extradition est accordée, ne pouvait être poursuivi pour un crime ou délit politique antérieur à l'extradition, ni pour aucun fait connexe.

D'ailleurs ajoute MeBoitel, une enquête a eu lieu au Portugal, d'où il résulte qu'une vingtaine de militants sont détenus depuis Septembre et Octobre 1925 dans les prisons de Lisbonne pour complot contre le chef de la police portugaise. Il n'y a donc aucun doute, l'accusation est politique, ce n'est pas un malfaiteur qui est en cause, c'est un révolutionnaire.

Ausi ne s'explique-t-on pas bien les hésitations apportées par les ministres français à remettre en liberté le militant syndicaliste da Silva, qui depuis quatre mois et demi est embastillé et cela pour un motif dont la justification n'est pas établie et dont le caractère politique est évident.

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une violation des droits des gens et des conventions internationales entre la France et le Portugal.

Dans des circonstances identiques le gouvernement français avait agi de façon plus nette.

En 1908 après l'assassinat de Carlos Ier et de son fils, les ministres français refusèrent de se faire les complices des représentants de la police portugaise. L'attitude du gouvernement français est d'autant plus extra-